

République Française
Département du Cher

Procès verbal
Séance du 28/10/2025

L' an 2025 et le 28 Octobre à 19 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de GAILLARD Daniel, Maire.

Présents : M. GAILLARD Daniel, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, DROUILLET Loriane, LAVERGNE Claudie, MM : BOYER Michel, DALMASSO Stéphane, DELPERDANGE Christian, MAGNOUX Jean-Marc, MONNOURY Vincent

Excusée : Mme GIDEL Laëtitia

Absente : Mme COURCELLE Céline

Secrétaire de séance : M. BOYER Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 22/10/2025

Date d'affichage : 22/10/2025

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond
le : 31/10/2025

et publication ou notification
du : 31/10/2025

SOMMAIRE

réf : 2025_014 VOTE DE DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DU LOGEMENT 12, ROUTE DE L'ANCIENNE GARE

réf : 2025_015 RESTITUTION DE LA CAUTION POUR LE LOGEMENT 1, ROUTE DE CHEZAL-BENOIT

réf : 2025_016 ADHESION DE LA COMMUNE DE CHEZAL-BENOIT AU SIAEP DE LIGNIERES

**réf : 2025 014 VOTE DE DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DU
LOGEMENT 12, ROUTE DE L'ANCIENNE GARE**

Suite aux pannes répétées de la chaudière à gaz du logement 12, route de l'Ancienne Gare, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est indispensable de remplacer cette dernière et propose de changer pour une chaudière électrique et un chauffe-eau.

M. le Maire présente les devis reçus en mairie :

- Société Olivier DUFOUR : chaudière électrique Gretel 9KW, chauffe-eau Thermor 200 litres, trépied, groupe sécurité 20.27 inox, ensemble tube cuivre raccords soudure colliers vanne d'arrêt, alimentation électrique, protection tableau et main d'œuvre pour un montant total de 4 274 € H.T soit 4 701.40 € T.T.C
 - Société COUDEREAU-GROSBOT : dépose de la chaudière existante et modification tuyauterie, chaudière électrique Gretel SCAV12 mural 12kw mono, chauffe-eau Chaufféo Plus stéatite 200 litres, trépied, groupe de sécurité inox soudé, pose et raccordement de l'ensemble, création d'une alimentation électrique depuis le tableau pour le chauffe-eau, création d'une alimentation électrique depuis le tableau pour la chaudière, remplissage, purge de l'installation et essai pour un montant total de 4 800.83 € H.T soit 5 761.00 € T.T.C OU dépose de la chaudière existante et modification tuyauterie, chaudière électrique Gialix 12MT mono, chauffe-eau Chaufféo Plus stéatite 200 litres, trépied, groupe de sécurité inox soudé, pose et raccordement de l'ensemble, création d'une alimentation électrique depuis le tableau pour le chauffe-eau, création d'une alimentation électrique depuis le tableau pour la chaudière, remplissage, purge de l'installation et essai pour un montant total de 4 897.23 € H.T soit 5 876.68 € T.T.C
 - Société Guillaume SPAGNOLO : Chaudière électrique Gretel 8KW monophasé, chauffe-eau stable 200 litres stéatis Thermor, tube cuivre raccord et accessoires (chaudière + chauffe-eau), robinet radiateur manuel équerre ½ Oventrop et main d'œuvre pour un montant total de 5 523.00 € H.T soit 6 075.30 € TTC.

Discussion

M. Christian DELPERDANGE demande ce que va devenir la cuve à gaz. M. Daniel GAILLARD dit qu'il va se renseigner. M. Christian DELPERDANGE demande à qui appartient la cuve. M. Daniel GAILLARD répond qu'elle appartient à la société de gaz qui doit être Antargaz. Mme Claudie LAVERGNE fait remarqué que seulement la société Guillaume SPAGNOLO parle de désambouage et de robinet manuel. M. Daniel GAILLARD dit que la question sera posée à la société choisie s'il ne s'agit pas de Guillaume SPAGNOLO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE le devis de la société Olivier DUFOUR pour un montant de 4 274 € H.T soit 4 701.40 € T.T.C et AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**r  f : 2025 015 RESTITUTION DE LA CAUTION POUR LE LOGEMENT 1, ROUTE DE
CHEZAL-BENOIT**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la locataire du logement communal 1, route de Chezal-Benoît, a résilié son bail avec effet au 10 octobre 2025.

L'état des lieux s'est déroulé le 15 octobre 2025 et n'appelle aucune réserve ; il est donc proposé de restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 380 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE de restituer la caution de 380 € versée par la locataire lors de son entrée dans les lieux.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

r  f : 2025 016 ADHESION DE LA COMMUNE DE CHEZAL-BENOIT AU SIAEP DE LIGNIERES

M. le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de l'am  lioration de la gestion et de la distribution de l'eau potable, il est propos   que la commune de Chezal-Benoit adh  re au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Ligni  res. Cette adh  sion permettra de b  n  ficier d'une gestion mutualis  e et optimis  e des ressources en eau, tout en garantissant un service de qualit   aux habitants.

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Ligni  res exerce la comp  tence « Eau Potable » et regroupe d  j   plusieurs communes voisines : Ligni  res, Saint Hilaire en Ligni  res, Saint-Baudel, La Celle Cond   et Villecelin. L'adh  sion de la commune de Chezal-Benoit n  cessite une d  lib  ration favorable des Conseils municipaux des communes adh  r  entes, conform  m  nt aux dispositions l  gales en vigueur.

Apr  s en avoir d  lib  r  , le Conseil municipal DECIDE :

- d'inclure la commune de Chezal-Benoit dans le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Ligni  res (SIAEP), ´  compter du 01 janvier 2026.
- de prendre acte que cette inclusion implique le transfert de la comp  tence « Eau Potable » au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Ligni  res (SIAEP), conform  m  nt aux statuts de celui-ci.

A l'unanimit   (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Logement 12, route de l'Ancienne Gare : M. le Maire informe les Conseillers qu'un ´ ventuel futur locataire vient effectuer une visite du logement vendredi 31 octobre prochain. Il s'agit d'une famille de 3 personnes qui viendrait dans la r  gion pour exploiter des terres agricoles qui sont en train d'  tre achet  es.
- Projet agrivoltaïque aux Montets : M. le Maire rappelle que M et Mme DU BOUZET sont venus pr  senter leur projet lors du dernier Conseil. Il a ´ t   d  cid   lors de cette s  ance que le Conseil ne prendrait pas de d  lib  ration disant qu'il ne s'oppose pas au projet. M et Mme DU BOUZET demandent s'il est possible d'avoir un courrier de non-opposition aux tudes techniques et environnementales. M. le Maire propose aux Conseillers de faire ce courrier en précisant que la Commune ne s'oppose pas ´  ces tudes et uniquement ´  celles-ci. Apr  s discussion, ´  la majorit  , les Conseillers acceptent que M. le Maire envoie ce courrier de non-opposition aux tudes techniques et environnementales et uniquement ´  celles-ci.
- Dons de livres et de documents de recherche : M. le Maire informe le Conseil municipal que la famille d'Alain MANSSENS a fait don ´  la Commune d'exemplaires de son livre ainsi que d'un certain nombre de documents de recherche. Ces derniers resteront en mairie et seront consultables uniquement au secr  tariat.
- Eglise de Cond   : Mme Nathalie AROYO fait part au Conseil de plusieurs points :

* Panneau d'affichage ext  rieur : support en bois et vitrine herm  tique d'au moins L 85 x H 60. M. Michel BOYER se propose pour r  aliser le support. Mme Nathalie AROYO souhaiterait que le panneau soit r  alis   pour le mois de mai 2026.

* Toiture : des tuiles auraient boug  es c  t   presbyt  re n'entrainant pas de fuite pour le moment. M. le Maire dit que la Commune va contacter l'entreprise BENARD Couverture pour venir voir.

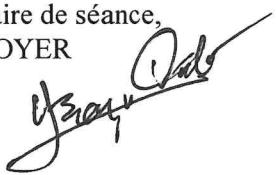
* 50 ans de l'association Les amis de Cond   en 2028 : parmi les projets qui commencent ´ tre voqu  s, l'association pr  voit de restaurer la fresque "La danse macabre" qui date du XVI me si  cle. Pour cela elle va se mettre en contact avec un restaurateur d'art et de fr  sques, d  j   intervenu dans plusieurs glises en Bourbonnais, et Mme Nathalie AROYO propose de montrer galement les fresques de l'glise St Germain, qui datent du XII me si  cle, qui s'endommagent ´  cause de l'humidit  . Elle pr  cise, qu' ce stade, il s'agit d'une consultation sur la faisabilit   et l'int  r  t de la d  marche et que, si le projet devait se poursuivre, l'architecte des B  timents de France serait approch  , la proc  dure pr  vue suivie et des financements seraient

recherchés.

- Présentation de l'Inventaire de Biodiversité Communal par M. Sébastien BRUNET de l'association Nature 18 : action régionale en partenariat avec les acteurs de la Commune (agriculteurs, habitants...) sur 2 années pour recenser la faune et la flore présente sur la Commune. Cet inventaire est subventionné par le Pays Berry Saint Amandois et l'association Nature 18 prend en charge également une partie du coût, ce qui fait un reste à charge pour la Commune de 3 186 euros sur 2 ans soit 1 593 euros par an. Il n'y a pas de contraintes en aval seulement des plans d'action non obligatoires.

Heure de fin de séance : 20h30

Le secrétaire de séance,
Michel BOYER



Le Maire,
Daniel GAILLARD

